



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

FORUM DES COLLECTIVITÉS

13 Mars 2025

SOMMAIRE

1

DSN – SIGNALEMENT
D'ARRÊT DE TRAVAIL

2

TABLEAU DE BORD

3

LES BONNES PRATIQUES
DÉCLARATIVES

4

TARIFICATION

5

FRISE EMPLOYEURS

6

INFOS UTILES

1

LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL EN DSN

C'EST QUOI LE SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL EN DSN ?

Le déploiement de la DSN pour la sphère publique a été fixé selon la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un « Etat au Service d'une Société de Confiance » et le décret n°2018-1048 du 28 novembre 2018.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, les **DSN mensuelles** remplacent vos déclarations existantes mensuelles (DUCS, PASRAU ou annuelles (DADSU).

Le dispositif DSN prévoit également la déclaration de **signalements d'arrêts de travail** :

En passant par votre logiciel de paye, le signalement d'arrêt de travail DSN remplace l'attestation de salaire et déclenche le paiement des indemnités journalières en cas d'ouverture de droits.

Le signalement arrêt de travail DSN pour qui ?



Les contractuels de droit privé, et les contractuels de droit public = Signalement arrêt de travail DSN possible

Les fonctionnaires = Signalement arrêt de travail DSN impossible

LES AVANTAGES



SIMPLE

- Pas de montant de salaire à compléter!
- Pas de prime à indiquer!
- Pas de salaire rétabli à saisir!

Le signalement DSN va chercher dans vos DSN mensuelles ces éléments.



FIABLE: moins de risques d'erreurs



RAPIDE: gain de temps



SECURISE: Transmission des données dématérialisées à partir de votre logiciel de paie et RH seulement



Le temps partiel thérapeutique : Saisie sur Net Entreprises uniquement

LES CONDITIONS POUR UN BON SIGNALEMENT

Les paramètres de votre logiciel de paie sont importants dans le cadre de la DSN. Vigilance sur les données identifiantes :

- ✓ Le contrat de travail et la catégorie socio-professionnelle
- ✓ Le Bilan d'identification des agents : permet de vérifier la bonne affiliation des agents
- ✓ Les types de prime et périodes de rattachement, les gratifications et indemnités

Rappel : L'usage des signalements est possible pour les contractuels de droit privé, et les contractuels de droit public

Ayez un historique suffisant de DSN mensuelles :

- 3 mois pour les agents avec une activité standard
- 12 mois pour les agents avec une activité discontinuée ou un accident du travail/trajet

Désormais, le chaînage des informations permettant de reconstituer l'historique d'un agent se fait par le N° sécurité sociale et non plus uniquement par le contrat de travail.

A QUEL MOMENT SIGNALER UN ARRÊT DE TRAVAIL?

- ✓ Dès réception d'un arrêt de travail initial d'au moins 1 jour
- ✓ A chaque changement de risque (maladie, maternité)
- ✓ Pour chaque période en cas de fractionnement (congé paternité)

Vous ne subrogez pas :

Vous réalisez un signalement dans les 5 jours qui suivent la connaissance de l'arrêt.

Vous subrogez, 2 possibilités d'envoi des signalements:

- Vous transmettez les signalements d'arrêt de travail au fur et à mesure.
- Vous attendez l'envoi de la DSN mensuelle pour l'envoi des signalements arrêt de travail.



Ne pas réaliser de signalement en cas de prolongation

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE - UN SIGNALEMENT DSN ACCIDENT DE TRAVAIL/TRAJET GÉNÈRE 2 ATTESTATIONS

Pour les maladies professionnelles et les accidents du travail

- ✓ un seul signalement DSN génère une attestation AT/MP et une maladie
- « *comme si vous aviez envoyé 2 attestations* »
- ✓ paiement de l'indemnité journalière provisoire
- ✓ régularisation auto si AT/MP reconnu

Le signalement d'arrêt DSN, c'est plus simple :

- Pas de montant de salaire à compléter!
- Pas de prime à indiquer!
- Pas de salaire rétabli à saisir!

Le système prend tous ces éléments dans la DSN mensuelle

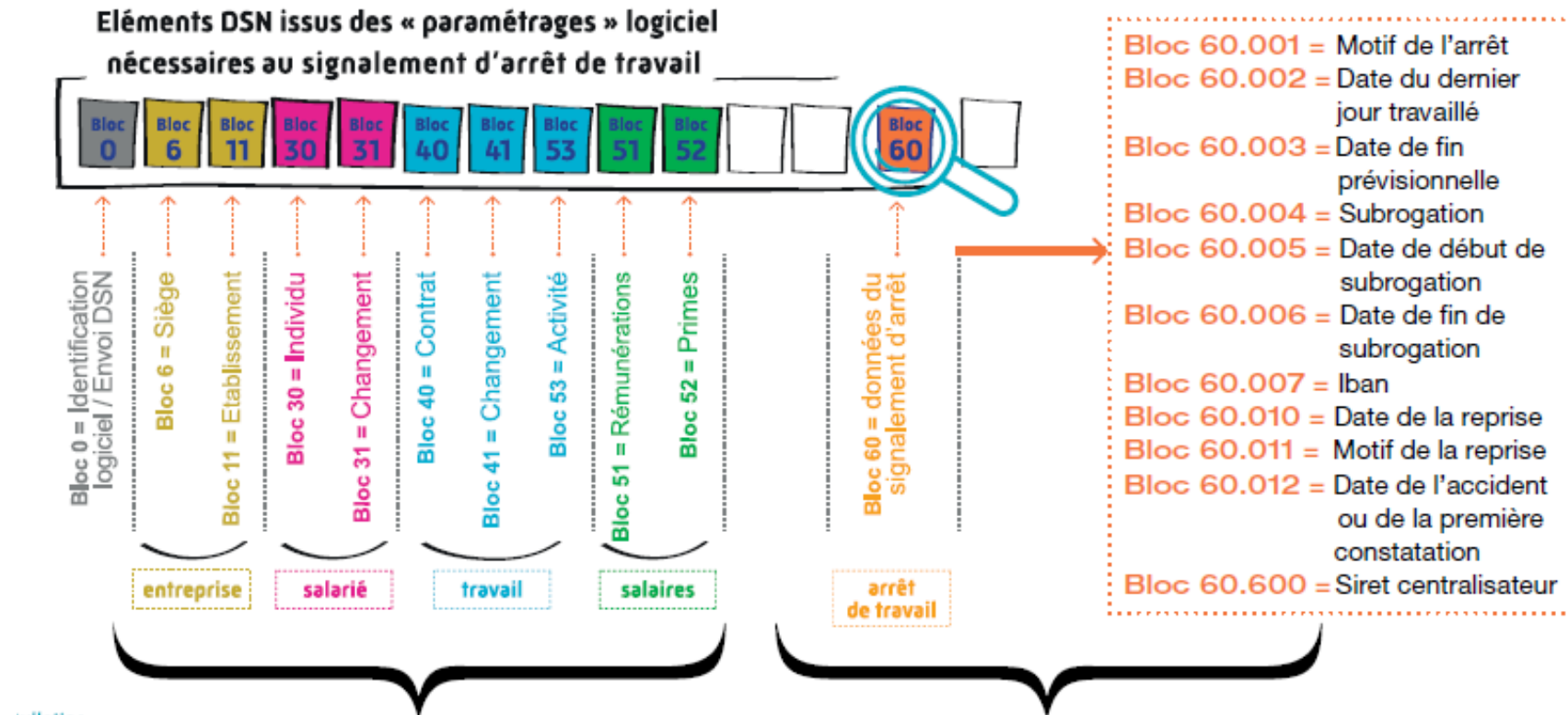


The image shows two overlapping forms from Cerfa. The top form is 'Attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières' (Cerfa 11135*04) and the bottom form is 'Attestation de salaire accident du travail ou maladie professionnelle' (Cerfa 11137*03). Both forms contain fields for employer and insured information, activity details, and salary data.



LES PARAMETRES DU LOGICIEL

L'attestation de salaire contient des informations issues de vos DSN mensuelles et des données saisies manuellement dans votre signalement :



bulletins

Des informations issues de vos DSN mensuelles récupérées automatiquement:

- Les éléments de rémunération
- Les heures réelles travaillées
- Les salaires rétablis

Des données saisies manuellement dans votre signalement:

- Le motif d'arrêt
- Le dernier jour de travail
- La date de fin prévisionnelle
- Les dates de subrogation



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LES ETAPES DE VOTRE SAISIE

Selon votre logiciel de paie, vous envoyez votre signalement soit :

- **Automatiquement à la fin de votre saisie**
- **En le déposant sur Net Entreprises**

DEPÔT DU SIGNALEMENT SUR NET-ENTREPRISES



Si votre logiciel de paie ne permet pas l'envoi direct de votre signalement connectez-vous à Net Entreprises, service DSN régime général, pour déposer votre fichier.

Cliquez ici



PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

Home > Vos déclarations

Vos déclarations

DSN régime général Déclaration sociale nominative pour le régime général Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	AC (dépôt) Attestation d'assurance chômage - dépôt Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	AC (insc. EDI) Inscription à l'attestation d'assurance chômage en EDI Pour obtenir les éléments de connexion en vue d'une transmission directement à partir du logiciel de paie	AC (saisie) Attestation d'assurance chômage - formulaire Et accès à l'espace Pôle emploi (non accessibles aux tiers déclarants pour leurs clients et filiales)
---	---	--	---

VOTRE TABLEAU DE BORD

- Vos notifications ↓
- Vos déclarations ↓

VOTRE ESPACE ENTREPRISE

- Gestion ↓
- Consultation ↓
- Demande en attente ↓

VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES

- Outils de Contrôle ↓
- Référentiels ↓
- Outils de Paramétrage ↓
- Autres services ↓
- Solutions de paiement ↓
- Sites partenaires ↓

DEPÔT DU SIGNALEMENT SUR NET-ENTREPRISES



DSN régime général
Déclaration sociale nominative pour le régime général

Dépôt de fichier issu du logiciel de paie

Déposez votre fichier

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
Aucun échange effectué pour les 30 derniers jours			

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner

DSN mensuelles **Signalements d'événements** du 03/09/2020 au 19/09/2020

Signalements d'événements rejetés

Signalements d'événements conformes

Dépôt d'un nouveau fichier

Cliquez sur "Parcourir" pour sélectionner le fichier à transmettre. Vérifiez les formats autorisés en cliquant [ici](#).

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Les informations reçues au titre de vos transmissions (bilans, comptes rendus, certificats...) seront transmises à l'adresse mail suivante : @ . Pour modifier temporairement cette adresse, c'est-à-dire pour un dépôt précis, renseignez la [adresse temporaire](#) ci-dessous. Pour modifier l'adresse mail suite à un changement, vous devez modifier les informations relatives à votre inscription.

Cliquez sur le bouton "Envoyer".

ENVOYER

Services complémentaires

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- Mandats de prélèvement : [Accéder au module de gestion des mandats](#)
- URSSAF : [Accéder aux Services](#)

CORRIGER UNE ERREUR

Signalement DSN Annule et remplace

- Si les données déclarées dans votre signalement sont erronées (Dernier jour de Travail, subrogation...), il est possible de faire un signalement « **Annule et remplace** »



Il faut être attentif à la cohérence avec les attestations réalisées pour des arrêts précédents : Dernier Jour Travaillé (en cas d'arrêts successifs), salaires (en cas d'arrêts avec une période de référence commune)...

LES PARAMETRAGES DU LOGICIEL

Si vous rencontrez des anomalies dans les données issues de vos DSN mensuelles, il faut revoir le paramétrage avec votre éditeur de logiciel de paie.



LE SIGNALEMENT D'ARRÊT DE TRAVAIL DSN

L'envoi d'un signalement d'arrêt de travail suffit, il vous dispense de réaliser une attestation de salaire sur Net Entreprises sauf à la demande de la CPAM.



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

TECHNICIEN DSIJ
999 000 805 00013
Déclarant

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

> Vos déclarations

Vos déclarations

Attestation de salaire Attestation pour le versement des indemnités X Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie	DAT Déclaration d'accident du travail ou de trajet Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie/RH
---	---

Pouvons-nous vous aider ?
Votre recherche

2

LE TABLEAU DE BORD EN DSN

LE TABLEAU DE BORD EN DSN



PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

🏠 > Vos déclarations

Vos déclarations

DSN régime général Déclaration sociale nominative pour le régime général	AC (dépôt) Attestation d'assurance chômage - dépôt	AC (insc. EDI) Inscription à l'attestation d'assurance chômage en EDI	AC (saisie) Attestation d'assurance chômage - formulaire
Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	Pour obtenir les éléments de connexion en vue d'une transmission directement à partir du logiciel de paie	Et accès à l'espace Pôle emploi (non accessibles aux tiers déclarants pour leurs clients et filiales)

● ● ● ●

VOTRE TABLEAU DE BORD	VOTRE ESPACE ENTREPRISE	VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES
Vos notifications ↓	Gestion ↓	Outils de Contrôle ↓
Vos déclarations ↓	Consultation ↓	Référentiels ↓
	Demande en attente ↓	Outils de Paramétrage ↓
		Autres services ↓
		Solutions de paiement ↓
		Sites partenaires ↓

Cliquez ici



LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Une fois votre signalement transmis, suivez-le dans votre tableau de bord sur Net Entreprises:

Le tableau de bord est un élément essentiel pour s'assurer du bon déroulement des opérations pour le dépôt de la DSN mensuelle ou d'un signalement d'arrêt, il est accessible, soit sur net-entreprises, soit via votre logiciel de paie.



NET-ENTREPRISES·FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

Tableau de bord Aide Base de connaissance

DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE TABLEAU DE BORD

SUIVI DES ÉCHANGES STATISTIQUES ADMINISTRATION DES PROFILS SORTIES DE LA DSN

Vous êtes gestionnaire

CNAM
CHOPLAIN
EMILIE

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner ?

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
19/02/2018 à 10:02	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
02/02/2018 à 14:42	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
01/02/2018 à 16:29	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner ?

DSN mensuelles Signalements d'événements pour l'échéance au 15 Février 2018

Déclarations non transmises	0	
Déclarations rejetées	0	
Déclarations conformes	1	

← RETOUR

LE TABLEAU DE BORD EN DSN

NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

Tableau de bord Aide Base de connaissance

DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE TABLEAU DE BORD

SUIVI DES ÉCHANGES STATISTIQUES ADMINISTRATION DES PROFILS SORTIES DE LA DSN

Vous êtes gestionnaire

CNAM
CHOPLAIN
EMILIE

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner ?
10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
19/02/2018 à 10:02	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
02/02/2018 à 14:42	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
01/02/2018 à 16:29	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner ?

DSN mensuelles Signalements d'événements

du 07/02/2018 au 23/02/2018

Signalements d'événements rejetés	0	
Signalements d'événements conformes	1	

← RETOUR



Par défaut, le tableau de bord affiche les **15 derniers jours**.
Vous souhaitez consulter l'historique, cliquez sur « Afficher tout » et modifier les dates

Critères de recherche

Signalements d'événements transmis

Depuis le 08/03/2022 00:00 jusqu'au 24/06/2022 00:00 (JJ/MM/AAAA HH:MM)

Nature

Siret ou Siren Déclaré

Identifiant métier

Arrêt de travail

Arrêt de travail

Reprise suite à arrêt de travail

Fin de contrat de travail

Signalement d'amorçage

Réinitialiser Rechercher

← RETOUR

Sélectionnez

Cliquez sur la 1ère loupe

LE TABLEAU DE BORD DSN

NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

Tableau de bord Aide Base de connaissance

DSN (DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE) TABLEAU DE BORD

SUIVI DES ÉCHANGES STATISTIQUES ADMINISTRATION DES PROFILS SORTIES DE LA DSN

Vous êtes gestionnaire

CNAM
CHOPLAIN
EMILIE

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner ?

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
19/02/2018 à 10:02	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
02/02/2018 à 14:42	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme
01/02/2018 à 16:29	Réel	depot_mtom	Fichier contrôlé conforme

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner ?

DSN mensuelles Signalements d'événements du 07/02/2018 au 23/02/2018

Signalements d'événements rejetés 0

Signalements d'événements conformes 1

[Afficher les certificats de conformité](#)

Si: 19/02/201... [Afficher les certificats de conformité](#) Arrêt de...

Cliquez sur la 2ème loupe pour visualiser le bilan de traitement

LE TABLEAU DE BORD DSN

Des notifications vous sont envoyées lorsque des corrections sont nécessaires pour le paiement des indemnités journalières.



NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

COMPTE RENDU DE TRAITEMENT D'ARRÊTS OU REPRISE DU TRAVAIL

Bilan KO

DÉCLARATION 1

- Identification
 - Nature de la déclaration (S20.G00.05.001) : 4
 - SIREN (S21.G00.06.001) :
 - NIC d'affectation (S21.G00)
- Bilan KO**
- Nombre de salariés : 1
- Anomalie(s)
 - Code : SALER
 - Message : Salaires erronés - Les salaires enregistrés semblent incohérents avec la situation de votre salarié. Merci de nous préciser le motif d'absence pour novembre et décembre 2017. Ces montants ne correspondent pas à une base forfaitaire "Apprenti". Aussi, vous nous avez indiqué une date de reprise de travail anticipée au 15/02/2018. Or, nous avons connaissance d'une prolongation d'arrêt de travail du 15/02/2018 au 07/03/2018.
- Salarié
 - NIR : |
 - Nom de famille - MRS TARDY
 - Prénom : |

Envoi

IDENTIFICATION

Identification du flux : WSI FyLUj
Code envoi du fichier d'essai ou réel (S10.G00.00.005) : er
SIRET de l'émetteur (S10.G00.01.001, S10.G00.01.002) : :

LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Le certificat de conformité atteste du bon formalisme de la déclaration.

Il ne garantit pas le bon traitement par l'Assurance Maladie et ne signifie pas que l'ensemble des données soient correctes.

Consultez impérativement l'ensemble des bilans de traitement surtout si le compte rendu est disponible avec notification.



Attention les bilans de traitement ne sont accessibles que durant 3 mois !

LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Il existe 3 types de Bilan :

Bilans	OK	KO	ANO
L'attestation de salaire est-elle réceptionnée par l'Assurance Maladie?	OUI	OUI	NON
Vous recevez un Compte Rendu Métier par mail, de l'Assurance Maladie?	OUI (Valide ou En cours de traitement CPAM)	OUI (Invalide)	NON
Que devez vous faire ?	Vous n'avez pas d'action à mener. <i>Attention, des messages peuvent vous être transmis par exemple : si votre agent n'envoie pas son arrêt de travail votre compte rendu sera OK mais les IJ ne seront pas traitées.</i>	Vous êtes informé de l'anomalie rencontrée et une action est nécessaire de votre part <i>(Exemple: erreur sur la date du dernier jour travaillé)</i>	Un message vous informe de l'anomalie rencontrée et une action est nécessaire de votre part (souvent problème de paramétrage). <i>(Exemple : DSN mensuelle N-1 manquante)</i>

LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Bilan: OK

▶ Bilan OK

Nombre de salariés : 1

▶ Anomalie(s)

Code : non renseigné

Message : Paiement de l'arrêt de Travail - L'arrêt a été indemnisé. En cas de prolongation d'arrêt de travail, le paiement interviendra automatiquement tous les 14 jours.

Bilan: KO

▶ Bilan KO

Nombre de salariés : 1

▶ Anomalie(s)

Code : DJTNC

Message : DJT non cohérent avec la PRN - Le dernier jour de travail indiqué ne semble pas en adéquation avec la date de début de prescription de repos enregistrée dans nos bases.

Bilan: ANO

▶ Bilan ANO

Nombre de salariés : 1

Nombre de contrats : 0

▶ Anomalie(s)

Code : Flux Dsn

Catégorie : bloquant

Message : Nous ne pouvons pas traiter la demande, DSN M-1 manquante (03-2022) pour le contrat CTT292000409, la déclaration est HORS DELAI

Nombre : 1

LE TABLEAU DE BORD EN DSN

Si vous réceptionnez un bilan KO ou ANO, vous devez:

KO	ANO
Saisir une attestation rectificative	Saisir une nouvelle attestation de salaire
Si l'anomalie porte sur le risque (maladie, maternité, paternité, accident du travail...), DJT, subrogation : Vous devez saisir un nouveau signalement arrêt de travail DSN « annule et remplace »	Le plus souvent c'est un problème de paramétrage, vous devez saisir une nouvelle attestation de salaire sur Net Entreprises.
Si l'anomalie porte sur les salaires, primes, (éléments de la DSN mensuelle) vous devez saisir une attestation de salaire rectificative <u>sur Net Entreprises</u>	Et revoir avec votre éditeur de logiciel de paie le paramétrage DSN

LE COMPTE RENDU METIER REÇU PAR MAIL

Lorsque l'Assurance Maladie reçoit votre signalement arrêt de travail en DSN, vous recevez un compte rendu métier par mail :

Il existe 3 types de comptes rendus :

Identification :	CRD
Date de création :	le 18 - 01 - 2022 à 11:09
CPAM émettrice :	LOIRE-ATLANTIQUE
Diagnostic du document	
Identification :	Siret de l'employeur :
	Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité
	Identification : \
	Date de création : le
	NIR du bénéficiaire :
	Nom du bénéficiaire :
Diagnostic :	Activité : PROGRES
	Etat : valide
Libelle :	Pour fournir une pièce nécessaire au traitement de votre attestation, veuillez consulter la procédure sur le site :

Valide

Identification :	Siret de l'employeur :
	Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité
	Identification : \
	Date de création : le 14 - 01 - 2022
	NIR du bénéficiaire :
	Nom du bénéficiaire :
Diagnostic :	Activité : PROGRES
	Etat : En cours de traitement CPAM
Libelle :	Pour fournir une pièce nécessaire au traitement de votre attestation, veuillez consulter la procédure sur le site :

En cours de traitement

Identification :	
Date de création :	le 30 - 08 - 2021 à 13:17
CPAM émettrice :	LOIRE-ATLANTIQUE
Diagnostic du document	
Identification :	Siret de l'employeur
	Profil : Attestation de salaire Maladie Maternité, Paternité
	Identification :
	Date de création : le 30 - 08 - 2021
	NIR du bénéficiaire :
	Nom du bénéficiaire :
Diagnostic :	Activité : PROGRES
	Etat : invalide
	Cause : Demande de pièces complémentaires à l'employeur
	Libellé : Merci de nous transmettre le formulaire de transmission des périodes de fractionnement du congé paternité (disponible sous Ameli.fr / entreprises / vos salariés obligations et démarches / les événements familiaux des salariés/ Congé paternité et d'accueil de l'enfant de votre salarié / versement des IJ)

Invalide

Il est important de vérifier l'adresse mail enregistrée dans Net Entreprises et dans votre logiciel de paye (S20.G00.07.003)



JE PRATIQUE LA SUBROGATION ...

Je pratique la subrogation, 2 façons d'accéder au service bordereau de paiement des indemnités journalières (BPIJ) :

Depuis le tableau de bord DSN



The screenshot displays a web interface with several sections:

- Historique des échanges**: A table with columns for date, type, filename, and status. It shows "Aucun échange correspondant au filtre personnalisé".
- Récapitulatif**: A summary section for the period 08/03/2022 to 24/06/2022, showing 0 rejected and 0 conforming event reports.
- Dépôt d'un nouveau fichier**: A section for uploading a new file, including a "Parcourir..." button and an "ENVOYER" button.
- Services complémentaires**: A list of links to various services:
 - Mandats de prélèvement
 - Informations utiles
 - URSSAF
 - CNAH** (highlighted with a red circle): [Accéder aux BPIJ](#)
 - Organismes complémentaires
 - HSA
 - DSN_FIAR

JE PRATIQUE LA SUBROGATION ...

Vos déclarations

Compte Entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels

Compte Entreprise

Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises

Attestation de salaire

Attestation pour le versement des indemnités journalières

Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie

DAT

Déclaration d'accident du travail ou de trajet

Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie/RH

ENTREPRISE GIP MDS TEST P

ÉTABLISSEMENT

Vos raccourcis

Déclarer un accident du travail

Gérer un dossier d'indemnités journalières

Sommaire indemnités journalières

Attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières

En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et accepte sans réserve [les conditions générales d'utilisation](#) du service "Attestation de salaire pour le versement des IJ"

Bordereaux de paiement des indemnités journalières

En cochant la case ci-contre, j'affirme avoir pris connaissance et accepte sans réserve [les conditions générales d'utilisation](#) du service "Bordereaux de paiement des IJ"

[Retour](#)



FOCUS SUR LES ERREURS LES + FREQUENTES

Comment éviter les comptes rendu métier invalides ou les bilans KO ?

- Les salaires rétablis sont erronés ou absents

Revoir le paramétrage avec l'aide de l'éditeur du logiciel de paie.

- Le dernier jour travaillé (DJT) est absent ou erroné

Revoir la règle du DJT, qui généralement correspond à la veille de l'arrêt de travail.

- Attestation d'arrêt de travail au-delà de 6 mois est envoyée à tort

La date de reprise réelle n'a pas été alimentée, ce qui n'a pas permis de clôturer la période d'arrêt dans le logiciel de paie.

- Attestation envoyée en double

Si vous avez déjà effectué un signalement d'arrêt DSN, inutile de saisir une attestation de salaire sur Net Entreprises sauf à la demande de la CPAM.

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

- Signalez tout arrêt, à chaque changement de risque (maladie, maternité, paternité, accident du travail ...), à chaque changement de période (ex: congé paternité)
- Vérifiez le bon paramétrage de votre logiciel de paie
- Saisissez uniquement : le motif de l'arrêt, le dernier jour travaillé, la date de fin prévisionnelle et les dates de subrogation.
- Vérifiez le tableau de bord DSN
- Consultez le compte-rendu métier transmis par mail et corrigez une erreur si besoin

3

LES BONNES PRATIQUES DECLARATIVES



BONNES PRATIQUES – CALCUL DE L'INDEMNITÉ JOURNALIERE MALADIE, MATERNITE-PATERNITE-ADOPTION

Comment se calcule le Gain Journalier brut de Base ?

Cas GENERAL	→ Somme des salaires des 3 mois précédant le DJT, divisée par 91,25
Activité irrégulière ou discontinue	→ Somme des salaires des 12 mois précédant le DJT, divisée par 365.

Pourquoi 91,25 ?

C'est le nombre de jours
par an rapporté à 3 mois

$(365 / 12 \times 3) = 91,25$ jours
par trimestre

Comment se calcule l'indemnité journalière (IJ) ?

Pour le risque maladie, après 3 jours de carence, l'indemnité journalière est égale à **50 %** du Gain Journalier brut de Base

Exemple : Arrêt de travail du 15/02/25 au 28/02/25 DJT au 14/02/25 votre salarié perçoit un salaire brut mensuel de 2000 €

Calcul IJ Maladie : $(2000 \text{ €} \times 3) / 91,25 \times 50 \% = \mathbf{32,88 \text{ €} / \text{jour}}$

Pour le risque maternité, l'indemnité journalière est égale au Gain Journalier de Base

Exemple : Congé maternité du 15/02/25 DJT au 14/02/25 votre salariée perçoit un salaire net de 1580 € (2000 € brut * application du taux forfaitaire de 21 %)

Calcul IJ maternité : $(1580 \text{ €} \times 3) / 91,25 = \mathbf{51,94 \text{ €} / \text{jour}}$

DJT – Dernier jour travaillé

Qu'entend-on par la date du **dernier jour de travail** ?

NET-ENTREPRISES.FR L'ATTESTATION DE SALAIRE

ÉTAPE 4 : RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTUDE DES DROITS

Employeur: [Nom] Assuré(e): [Nom]

Raison sociale: [Nom] Raison: [Nom]

ARRÊT RETRAIT - Maladie

Vous devez remplir une déclaration de renseignements sur votre arrêt et votre activité si le jour de l'arrêt, il s'agit d'un arrêt après le 15 de vos droits, vous devez plus à remplir d'informations.

Arrêt (obligatoire)

Date du dernier jour de travail: [Date] Arrêt non couvert à ce jour du jour de l'arrêt à ce jour de l'arrêt

Date de fin de l'arrêt: [Date]

Raison de l'arrêt:

NON

Arrêt maladie

Arrêt temporaire

Date du dernier jour de travail: [Date]

Vous devez indiquer **la veille de la date du début de la prescription d'arrêt de travail**, indépendamment des jours de la semaine.

Si votre salarié est en congé payé lors de l'arrêt, **le DJT est la veille de l'arrêt**. Les congés étant considérés comme du temps d'entreprise rémunéré par l'employeur.

En accident de travail, **le DJT est toujours le jour de l'accident**, ou une date postérieure. Toute journée commencée par le salarié est due par l'employeur.

Exemple

Votre salarié est en arrêt le lundi 22
il a travaillé le vendredi 18
DJT = dimanche 21
(Même si le salarié ne travaille jamais le we)

Exemple

L'arrêt commence le 12
Votre salarié est en congé payé du 9 au 15
DJT = le 11

Exemple

L'accident de travail a eu lieu le 12 matin
pour se rendre au travail
L'arrêt commence le 12 au soir
DJT = le 12

DJT – Dernier jour travaillé

En cas d'enchaînement de situation d'arrêt à temps complet et de temps partiel thérapeutique, **le DJT pour les 2 arrêts correspond au DJT de l'arrêt à temps plein précédant le TPT**

Exemple

Votre salarié est en arrêt du 07/09 au 14/12
TPT du 15/12 au 31/12
DJT arrêt et TPT = le 06/09

Votre salariée est **successivement** en arrêt, en congé pathologique, en arrêt maladie puis en congé maternité.

Exemple

Arrêt maladie du 09/05 au 14/05,
congé pathologique du 15/05 au 25/05,
arrêt maladie du 26/05 au 30/05
congé maternité au 31/05
DJT = le 08/05 pour les 4 arrêts

Votre salarié est en congé paternité après le congé de naissance. Le DJT à prendre en compte est **la veille du début du congé paternité** (le congé de naissance étant pris en charge par l'employeur).
Pour chaque période fractionnée, le DJT est toujours la veille de l'arrêt.

Exemple

Naissance au 15/05
Congé de naissance du 15/05 au 17/05
Congé paternité du 18/05
DJT = le 17/05

TPT - Temps partiel thérapeutique



Quelles formalités ?

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, un arrêt à temps partiel thérapeutique **peut être prescrit sans arrêt à temps plein indemnisé au préalable.**
- **Au début du mois suivant** le temps partiel thérapeutique, vous devez établir une attestation de salaire, à terme échu.
- **Si l'arrêt en temps partiel débute au cours du mois**, vous devrez calculer la perte de salaire au prorata du nombre de jours réellement travaillés à temps partiel.

TPT - Temps partiel thérapeutique

L'organisation du temps de travail relève d'un libre accord entre l'employeur et le salarié, le TPT n'est donc pas nécessairement un mi-temps.

Les éléments à indiquer sur l'attestation sont

- Le DJT avant l'arrêt temps plein
- Le destinataire de règlement (si subrogation, indiquer la durée maximale selon votre convention collective ou accord de branche)
- La perte de salaire
 - Seule la perte réellement constatée sur le bulletin de salaire doit être indiquée



En cas de congés payés


Les jours de congés payés, intervenant pendant une prescription TPT, ne donnent pas lieu à indemnisation : il faut scinder les périodes de TPT sur le mois

FOCUS TPT - Temps partiel thérapeutique sans arrêt initial

Du nouveau sur Net-Entreprises !

L'attestation de salaire pour l'indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique **SANS arrêt initial**.





ÉTAPE 2 : CHOIX DU TYPE D'ATTESTATION

Employeur


SIRET : 99900080500013	Code APET : 748G
Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET	Siège social : oui
Adresse : 86 RUE DE LA FEDERATION 75015 PARIS	

SÉLECTION DE L'ATTESTATION

Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial

- Arrêt initial
- Arrêt Maladie de plus de 6 mois
- Déclaration de reprise anticipée du travail exclusivement
- Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique
- Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial**

FOCUS TPT - Temps partiel thérapeutique sans arrêt initial

 1 2 3 4 5 6 7 8

ÉTAPE 4 : RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTUDE DES DROITS

Employeur	Assuré(e)
SIRET : 99900080500013	NOM : TEST
Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET	Prénom : TEST

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial - Maladie

i Vous devez remplir une attestation de reprise anticipée si votre salarié a repris le travail AVANT la fin de son arrêt. S'il reprend son travail après la fin de son arrêt, vous n'avez plus à remplir d'attestation de reprise depuis le 1er juin 2013.

Attestation rectificative

Date du dernier jour de travail : *

Reprise à temps partiel * Motif médical

Situation à la date de l'arrêt : *

JUSTIFICATIF DES DROITS

Cas Général	Pour la période du :	
	Nombre d'heures effectuées	<input type="text"/>
	Pour la période du :	
	Salaire brut soumis à cotisations	<input type="text"/> €

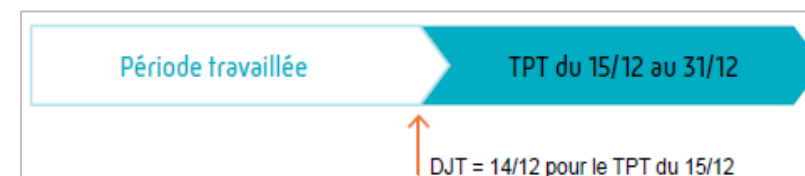
i Format des dates : jj/mm/aaaa

AIDE ? (ABANDONNER) ◀ ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE ▶

Quel Dernier Jour de Travail renseigner ?

Lorsque la prescription d'arrêt à Temps Partiel Thérapeutique ne fait pas suite à un arrêt de travail à temps plein, la règle générale s'applique :
le DJT est égal à la veille de la prescription.

Exemple :



FOCUS TPT - Temps partiel thérapeutique sans arrêt initial

Exemple : Votre salarié est à TPT du 16 au 30/11/2023 ; il travaillait à temps plein auparavant.



ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (1/3)

Employeur	Assuré(e)
SIRET : 99900080500013	NOM : DESMEAUX
Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET	Prénom : ROBERT

i Indiquer les périodes à payer pour chaque mois échu.

Dans le cas suivant :

Un mois normalement travaillé en TPT (ex : 1er au 28 février)

Arrêt de travail temps plein intervenant durant ce même mois (ex : 5 au 12 février)

=> Il conviendra d'établir 3 attestations de salaires :

1 - Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel thérapeutique du 1er au 4 février

2 - Attestation de salaire pour l'avis d'arrêt de travail à temps complet du 5 au 12 février

3 - Attestation de salaire pour indemnisation du TPT du 13 au 28 février

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial - Maladie

Rappel du dernier jour de travail : 15/11/2023 Date de reprise :

SALAIRES DE BASE		TRAVAIL A TEMPS NON-COMPLET		
Période de référence		SALAIRES DE RÉFÉRENCE		
du	au	Motif	Perte Salaire	
16/11/2023	30/11/2023	Temps partiel thérapeutique	500 <input type="text"/>	Valider
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Temps partiel thérapeutique	0 <input type="text"/>	Valider

AIDE ? (ABANDONNER) < ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE >



FOCUS TPT - Temps partiel thérapeutique sans arrêt initial



ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (2/3)

Employeur	Assuré(e)
SIRET : 99900080500013	NOM : DESMEAUX
Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET	Prénom : ROBERT

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial - Maladie


Rappels : période de justificatif des droits : du 01/05/2023 au 31/10/2023 , dernier jour de travail : 15/11/2023 , date de reprise:

SALAIRES DE BASE			
Période de référence		Montant du salaire	
du	au	Brut : <input checked="" type="radio"/>	Réduit : <input type="radio"/>
01/08/2023	31/08/2023	2000.00	Modifier
01/09/2023	30/09/2023	2000.00	Modifier
01/10/2023	31/10/2023	2000.00	Modifier

Ces périodes ont été générées à partir de la période de justificatif des droits. Vous ne pouvez modifier la périodicité des salaires que si vous modifiez la périodicité des droits (Etape Précédente)

[AIDE ?](#) | [\(ABANDONNER\)](#) | [← ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) | [ÉTAPE SUIVANTE →](#)

FOCUS TPT - Temps partiel thérapeutique sans arrêt initial



1
2
3
4
5
6
7
8

ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (3/3)

Employeur	Assuré(e)
SIRET : 99900080500013	NOM : DESMEAUX
Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET	Prénom : ROBERT

i La première partie du tableau n'est à compléter **qu'en cas d'absence AUTORISÉE** de votre salarié(e) durant la période de référence. En cas d'absence non autorisée, passez à l'étape suivante.

La dernière ligne du tableau est à renseigner pour la période couverte par le temps partiel thérapeutique. Chaque ligne au motif « temps partiel thérapeutique » est dédiée aux éléments de salaire d'1 mois échu. Si **plusieurs mois sont concernés, il suffit de renseigner de nouvelles lignes**. Si plusieurs motifs sur une même période n'en sélectionner qu'un seul : absence autorisée

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial - Maladie

Rappel du dernier jour de travail : 15/11/2023 Date de reprise :

SALAIRES DE BASE			TRAVAIL A TEMPS NON-COMPLET				
Période de référence		Montant du salaire Brut	SALAIRES DE RÉFÉRENCE				
du	au		Motif	H réelles	H complet	salaire rétabli	
01/08/2023	31/08/2023	2000.00	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	Valider
01/09/2023	30/09/2023	2000.00	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	Valider
01/10/2023	31/10/2023	2000.00	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	Valider

AIDE ? (ABANDONNER)
◀ ÉTAPE PRÉCÉDENTE
ÉTAPE SUIVANTE ▶

FOCUS TPT - Temps partiel thérapeutique sans arrêt initial

RENSEIGNEMENTS PERMETTANT L'ETUDE DES DROITS							
Date du dernier jour de travail	1 5 1 1 2 0 2 3	Situation à la date de l'arrêt	Actif	Date de reprise anticipée du travail			
Activité à temps partiel : pour motif médical <input checked="" type="checkbox"/> pour raison personnelle <input type="checkbox"/>							
DUREE DU TRAVAIL OU MONTANT DES SALAIRES BRUTS SOUMIS A COTISATIONS SOCIALES (lire attentivement la notice au verso)							
► CAS GENERAL :							
- indiquez le nombre d'heures de travail effectuées par votre salarié(e) au cours des 3 mois civils ou des 90 jours consécutifs				456.00	} PRECEDANT LA DATE DU DERNIER JOUR DE TRAVAIL MENTIONNEE CI-DESSUS		
↳ si ce nombre est inférieur à 150, indiquez le montant des salaires bruts soumis à cotisations au cours des 6 mois civils							
► SI L'ACTIVITE PRESENTE UN CARACTERE SAISONNIER OU DISCONTINU <u>ET SI</u> LES CONDITIONS DU CAS GENERAL NE SONT PAS REMPLIES (voir notice) :							
- indiquez le nombre d'heures de travail effectuées par votre salarié(e) au cours des 12 mois civils ou des 365 jours consécutifs							
↳ si ce nombre est inférieur à 600, indiquez le montant des salaires bruts soumis à cotisations au cours des 12 mois civils							
SALAIRES DE REFERENCE							
PERIODES DE REFERENCE :		SALAIRES	L'ASSURE(E) A ETE ABSENT(E) PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE ET NE BENEFICIE PAS D'UN MAINTIEN DE SALAIRE			TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE	
CAS GENERAL : 3 mois civils ACTIVITE SAISONNIERE ou DISCONTINUE : 12 mois civils			Montant du salaire selon le cas :	Motif de l'absence	Nombre d'heures réellement effectuées	Nombre d'heures prévues par le contrat de travail	Salaire rétabli
du	au	- brut <input checked="" type="checkbox"/> - réduit de 21 % <input type="checkbox"/>					
1	2	3	4	5	6	7	8
0 1 0 8 2 0 2 3	3 1 0 8 2 0 2 3	2000.00					
0 1 0 9 2 0 2 3	3 0 0 9 2 0 2 3	2000.00					
0 1 1 0 2 0 2 3	3 1 1 0 2 0 2 3	2000.00					
1 6 1 1 2 0 2 3	3 0 1 1 2 0 2 3		TPT				500.00

Congé paternité - Durée et point départ

La durée du congé paternité (AM) s'ajoute au 3 jours employeurs (selon le nb de naissance)

Point de départ :

- Naissance
- ou 1^{er} jour ouvrable suivant



> 7 jours obligatoires dont 3 par l'employeur

> Congé pris en 1,2 ou 3 fois



A chaque période, un nouveau signalement

Le salarié informe son employeur de la date de naissance prévue, et idéalement un mois avant chaque période en cas de fractionnement.

Congé paternité – Droits aux indemnités

Conditions générales

- 6 mois d'affiliation à la date de début du congé paternité et d'accueil de l'enfant

ET

- Justifier de 150 h de travail salarié ou assimilé au cours des 3 mois ou 90 jours précédant l'interruption du travail

Cas particulier

En cas d'activité discontinue -> 600 h dans les 12 mois précédant le congé paternité

L'ouverture des droits aux IJ **s'étudie uniquement à la 1^{re} période obligatoire des 4 jours** et est acquise pour toutes les périodes en cas de fractionnement.

Si elle n'est pas remplie lors de la 1^{ère} période, le refus de prise en charge du congé vaut pour toutes les périodes.

RAPPELS sur la Gestion du Congé Paternité



-> Pour la première **période obligatoire** :

Le dernier jour travaillé doit être indiqué à **la veille des 4 jours obligatoires** (et non à la veille du congé de naissance de l'employeur)

-> Bien respecter les 3 périodes de prise de congé paternité et nombre total de jours

-> Ne pas inclure les 3 jrs congé de naissance lors de la télétransmission des dates de congé paternité

-> En cas de congé d'hospitalisation, transmission du BH service néonatalogie de l'enfant via le compte entreprise avec un récapitulatif de toutes les dates de congé paternité

Bonnes Pratiques : Quelques Rappels



Pensez à bien télétransmettre l'attestation de salaire de votre salarié des réception du volet 3 de l'arrêt de travail, le versement des IJSS dépend du délai d'envoi de celle-ci



En DSN, pensez à clôturer chaque arrêt de travail : indiquez la date de reprise de travail de votre salarié dans votre logiciel. Si la date de reprise n'est pas saisie il y a génération systématique d'une attestation d'ouverture de droits au-delà des 6 mois d'arrêt



NET-ENTREPRISES·FR

Pensez à bien mettre à jour vos coordonnées téléphoniques en indiquant votre ligne directe sur l'attestation de salaire



4

TARIFICATIONS



POUR QUEL PUBLIC ?

Quel est le public concerné ?

→ Agents non titulaires des collectivités territoriales non affiliés à la CNRACL

QUELLES SONT LES INFORMATIONS IMPORTANTES A RETENIR ?

DAT

Utilisation de Net-entreprise équivalent du cerfa 14463*03 DAT-PRE

Le SIRET de rattachement de la personne qui subit un AT doit être bien identifié.

Le SIRET du lieu de l'accident doit être indiqué, qu'il soit le SIRET de rattachement ou non.
La personne émettrice de la DAT doit être identifiée clairement sur la DAT et indiquer un numéro de téléphone pour être jointe au besoin

DSN

Le SIRET de rattachement de la personne doit être bien indiqué, ce n'est pas toujours le lieu où la personne travaille. (pas l'organisme payeur par exemple)

L'effectif sur les DSN peut être erroné, il faut indiquer l'effectif régime général.

La personne émettrice de la DSN doit indiquer un numéro de téléphone et/ou une adresse mail pour être jointe au besoin.

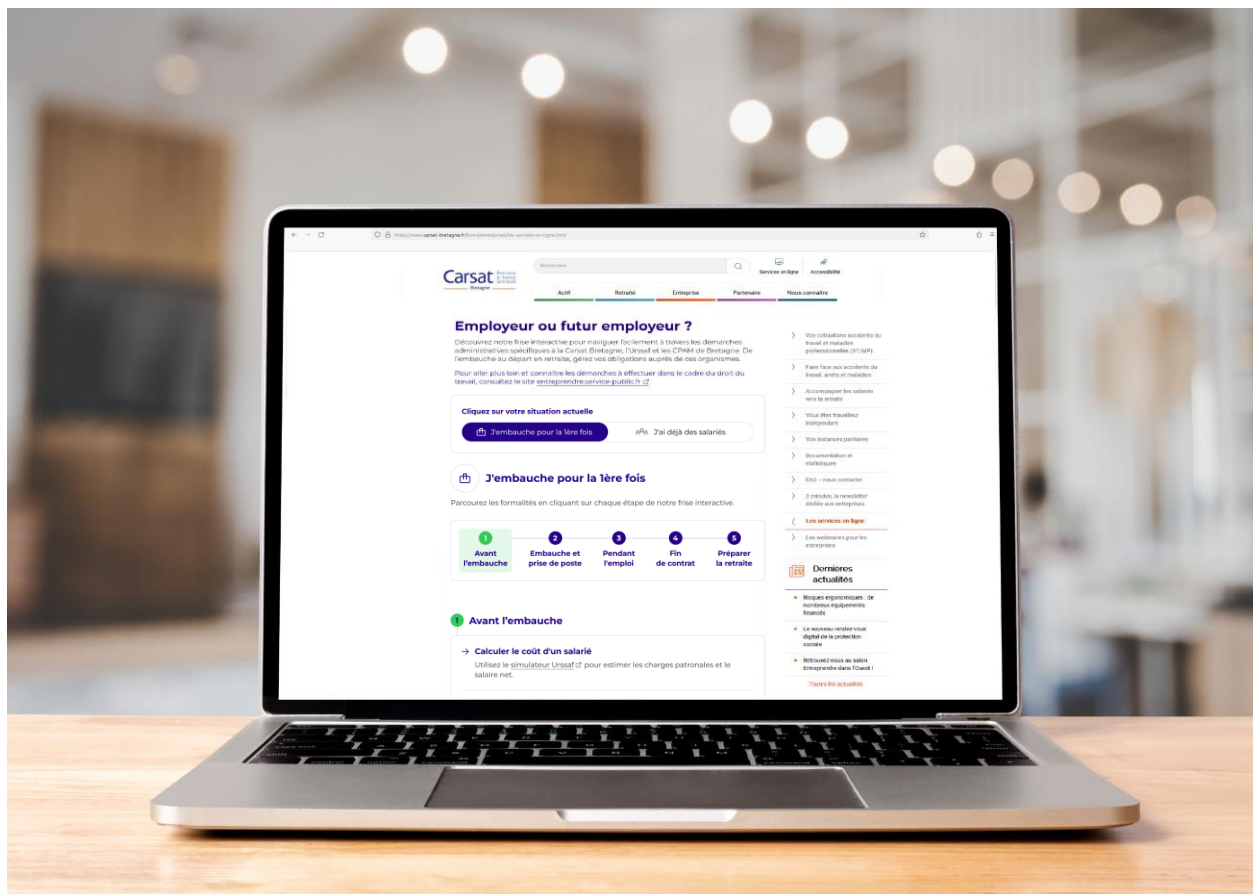
5

FRISE EMPLOYEURS



LA VIE D'UNE ENTREPRISE

notre nouvel outil interactif




Un outil dédié aux employeurs et futurs employeurs, pour recenser et centraliser toutes les démarches et services URSSAF, CPAM et Carsat Bretagne.


- Dématérialisé,
- Interactif,
- Centralisé depuis le site de la [carsat bretagne](https://www.carsat-bretagne.fr).

LA VIE D'UNE ENTREPRISE

notre nouvel outil interactif

Cliquez sur votre situation actuelle

 J'embauche pour la 1ère fois

 J'ai déjà des salariés

1

Sélectionnez votre situation



J'embauche pour la 1ère fois

Parcourez les formalités en cliquant sur chaque étape de notre frise interactive.

1

Avant
l'embauche

2

Embauche et
prise de poste

3

Pendant
l'emploi

4

Fin
de contrat

5

Préparer
la retraite

2

Parcourez les différentes étapes

1

Avant l'embauche

→ **Calculer le coût d'un salarié**

Utilisez le [simulateur Urssaf](#) pour estimer les charges patronales et le salaire net.

→ **Choisir une méthode de gestion de paie**

Faites appel à un cabinet comptable, utilisez un logiciel de paie, ou inscrivez-vous au TESE.

 Qu'est-ce que le TESE ?

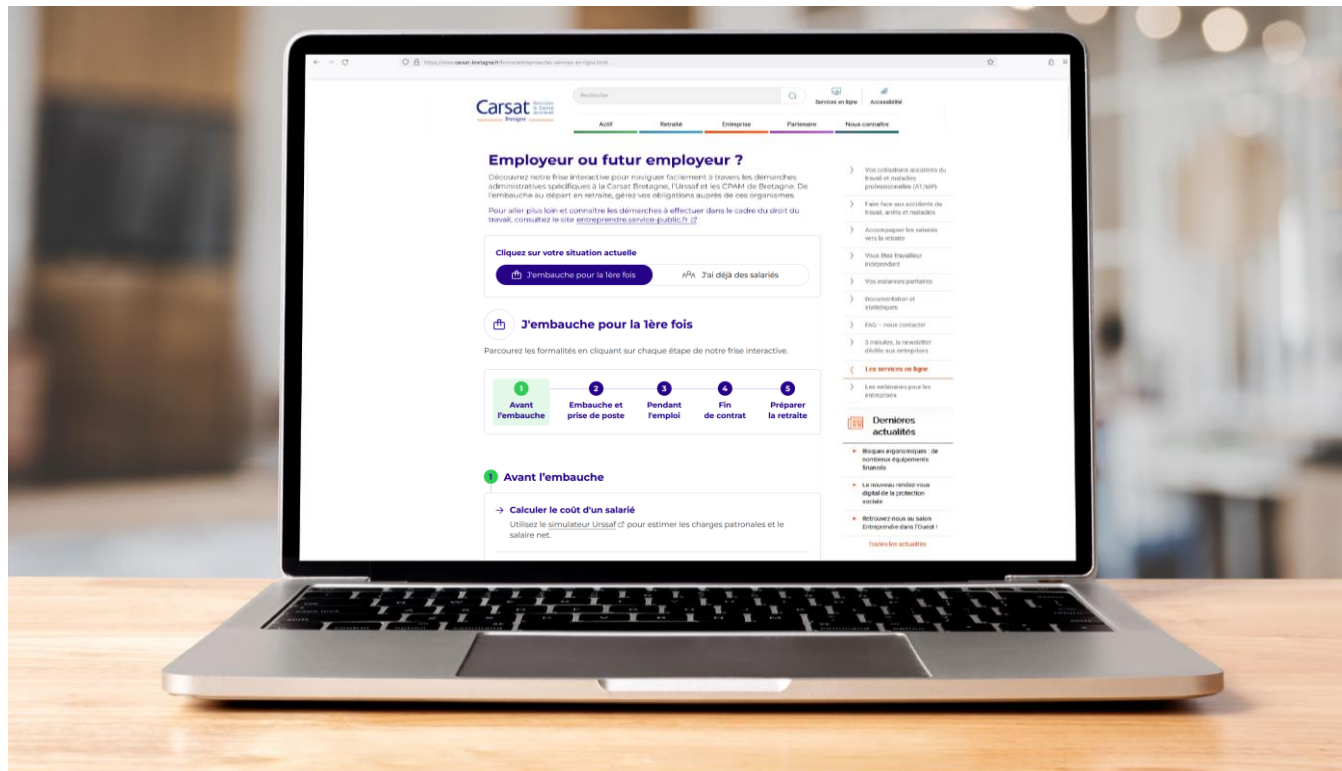
+

3

Découvrez les démarches,
formalités légales, sites utiles...

LA VIE D'UNE ENTREPRISE

notre nouvel outil interactif



Carsat-bretagne.fr > Entreprise > Services en ligne Entreprise

6

INFOS UTILES



Frise interactive

De l'embauche à la retraite de vos salariés : les formalités et services à votre disposition


Vous êtes chef d'entreprise, RH ou expert-comptable, la Carsat Bretagne et ses partenaires vous proposent un outil pour faciliter vos démarches.


Employeur ou futur employeur ?

Découvrez notre frise interactive pour naviguer facilement à travers les démarches administratives spécifiques à la Carsat Bretagne, l'Urssaf et les CPAM de Bretagne. De l'embauche au départ en retraite, gérez vos obligations auprès de ces organismes.

Pour aller plus loin et connaître les démarches à effectuer dans le cadre du droit du travail, consultez le site entreprendre.service-public.fr

Cliquez sur votre situation actuelle

 J'embauche pour la 1ère fois

 J'ai déjà des salariés

[De l'embauche à la retraite de vos salariés : les formalités et services à votre disposition](#)

Information / actualités



<https://www.ameli.fr/entreprise>



<https://www.net-entreprises.fr/>

+ Votre base de connaissance

<https://net-entreprises.custhelp.com/>



Inscrivez-vous gratuitement :

<https://www.carsat-bretagne.fr/home/entreprises/newsletter-entreprises.html>

Contacts



Services en ligne :

CPAM56 contactemployeur.cpam-morbihan@assurance-maladie.fr

CPAM22 contact-employeurs22@assurance-maladie.fr

CPAM29 correspondant.employeur29@assurance-maladie.fr

CPAM35 cis-entreprises.cpam-ille-et-vilaine@assurance-maladie.fr

Paiements IJ : **36 79** (service gratuit + prix appel)
du lundi au vendredi - de 8 h 30 à 17 h 30

Hotline

Net-entreprise
DSN
PASRAU

**Un seul numéro
pour nous contacter**

0 806 800 700 Service gratuit
+ prix appel

pour Net-entreprises, DSN, PASRAU